

Motion du CA de l'UPJV du vendredi 27 mars 2009

Le Conseil d'Administration de l'U.P.J.V., réuni ce vendredi 27 mars 2009 renouvelle son soutien à la mobilisation nationale massive et intense qui touche les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il appelle le Ministère à répondre positivement et avec clarté aux exigences qui sont posées par ce mouvement exceptionnel. Il rappelle ces exigences qui permettront la sortie de crise :

- une remise à plat complète du décret sur le statut des enseignants-chercheurs sur des principes d'indépendance pédagogique et scientifique, de cadrage national des procédures, de collégialité des décisions et d'égale reconnaissance de toutes les missions des enseignants-chercheurs ;
- une reprise de la concertation sur le décret de mastérisation des formations des enseignants fondée sur les points suivants : une réflexion nationale sur les contenus et modalités de concours, un accès à la profession d'enseignant pour toutes les catégories sociales, une première année de fonctionnaire stagiaire sur le principe d'une véritable formation par alternance, un dispositif de stages indemnisés ; pour l'année 2009-2010, des conditions d'inscription, des modalités de formation qui, comme les épreuves de concours, restent identiques à celles de cette année.
- un examen préalable complet des moyens financiers et humains indispensables à la mise en place de ces décrets ; le rétablissement des emplois supprimés en 2009 ; une prise en compte des missions des personnels B.I.A.T.O.S.S., particulièrement de ceux de catégorie C ; une négociation sur les principes et les critères du système SYMPA de répartition des moyens.
- le maintien du rôle et des moyens accordés aux organismes de recherche et le réexamen du projet de contrat doctoral ;
- une prise en compte des difficultés sociales des étudiants.

Le Conseil d'Administration appelle à l'organisation de débats qui rassemblent tous les acteurs de la communauté universitaire sur les questions qui la traversent.

Le Conseil d'Administration exprime ainsi sa volonté forte et son attachement à ses missions de service public pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.